

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 9		

Séance du 24 MAI 2023

Date de la convocation
17 mai 2023

Date d'affichage
17 mai 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS  
et le VINGT QUATRE MAI

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

**Présents :** M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - Mme LOUPIAS, Adjoints,  
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration :** M. ROUSSELLE - M. MONPEYSSEN - M. MOUTARD - M. CARRERE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - M. ALLÉE - Mme TAILLEUX - M. VAN ZELE

**Excusée :** Mme AUDIBERT

**Secrétaire de séance :** Mme LAURENT

2023 - 05 - 60

SERVICE JEUNESSE

Convention « Séjour enfants adolescents » Aide aux Vacances Enfants (AVE)  
avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme

**RAPPORTEUR :** Mme Aurélie LOUPIAS

Cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme a pour but de permettre au Service Municipal Jeunesse de bénéficier de l'agrément d'Aide aux Vacances Enfants (AVE).

Cette aide aux vacances pour les jeunes prendra partiellement en charge les frais des séjours que l'Accueil de Loisirs Espace Jeunesse organise.

Les conditions d'attribution de l'aide AVE aux familles sont les suivantes :

- Quotient familial (QF) entre 0 et 700 € et jusqu'à 900 € si l'enfant est bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).
- Les enfants doivent être âgés de 3 ans à moins de 18 ans.
- Les séjours se déroulent uniquement pendant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE cette convention d'Aide aux Vacances Enfants « AVE » qui est conclue du 1<sup>er</sup>/01/2023 au 31/12/2027,
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,  
Maire de NYONS

*Rue hub*

